

Mars 1798

Autor(en): **E.M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **6 (1898)**

Heft 4

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-8177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le canton de Vaud, en dehors du district de Grandson. Ils sont sans doute chez nous les plus anciens témoins des races et des civilisations disparues. Ils attestent aussi que de tout temps les peuples qui ont vécu sur nos rivages ont voulu affirmer leur croyance dans l'immortalité. Les blocs de marbre de toute forme que nous voyons aujourd'hui en grand nombre dans nos cimetières n'auront-ils pas une existence plus éphémère, malgré leur beauté et leur orgueil, que ces blocs majestueux, simples et grandioses à la fois, que les premiers habitants de nos pays plaçaient, dit-on, sur la tombe d'un chef redouté ou vénéré ?

Avant de terminer, je dois encore remercier le Comité de la Société d'histoire d'avoir bien voulu s'intéresser au sort de ce monument des anciens âges, et les personnes de Grandson qui ont signalé son existence et fait leur possible pour qu'il soit conservé.

Eug. MOTTAZ.

MARS 1798

1^{er} mars. Le général Brune est parvenu à faire arrêter Rusillon et Pillichody. Ils sont arrivés à l'Evêché ce matin, à 7 heures. Ils sont repartis à 9 heures dans un carosse à quatre chevaux, escortés par des dragons et des hussards français. On les conduit à Carouge, puis à Paris. La population les a hués et aurait même voulu qu'on les lui livrât pour en faire justice sur-le-champ.

— Par une proclamation, le général Brune félicite le peuple vaudois d'avoir conquis la liberté et de s'être constitué. Les hostilités vont commencer. « Le ridicule empire bernois doit s'écrouler », dit-il.

2 mars. Brune annonce à l'Assemblée nationale de Bâle que les hostilités ont commencé dans la nuit.

— Brune écrit au gouvernement bernois qu'il n'a pas commencé les hostilités avant la fin de l'armistice. Celui-ci était de 30 heures ; les députés bernois sont arrivés deux heures trop tard, sans pleins pouvoirs, ni réponse catégorique officielle.

— Les Français, aux ordres de Schauenbourg, s'emparent de Soleure à 10 heures du matin.

— D'après la constitution nouvelle, les magistrats du canton sont élus par les électeurs désignés par les Assemblées primaires. Les élections de Lausanne qui ont eu lieu hier ont été favorables aux patriotes modérés. Le club de St-Laurent est très mécontent. Il veut envoyer un député au général Brune pour qu'il réforme les élections.

— Les gens de Ste-Croix, Bullet, etc., insurgés contre la révolution, descendent nombreux à Vugelles, où ils prennent position. Ceux des villages du pied de la montagne les rejoignent. Ils prennent pour chef Champod, de Bullet, sergent-major des carabiniers, qui arrive de la Lance, où Rovéréa lui a envoyé des armes et du canon. Une colonne de patriotes est repoussée par eux.

3 mars. Les insurgés, au nombre d'un millier, sont attaqués au-dessus de Vuittebœuf et dispersés par un détachement français et des troupes vaudoises, aux ordres du capitaine Roguin.

4 mars. Les citoyens Bergier, La Fléchère et Monod, de retour de Paris, rendent compte à l'Assemblée provisoire du succès de leur mission auprès du Directoire. On apprend aussitôt après que la constitution déjà adoptée va être remplacée par une autre qui forme dans la Suisse occidentale une *République rhodanique*.

5 mars. Les électeurs nommés par les Assemblées primaires du canton Léman se réunissent dans la cathédrale pour procéder à l'élection des magistrats du canton.

— A la suite des combats de Fraubrunnen et du Grauholz, Schauenbourg entre à Berne avec ses troupes à une heure et demie après midi. De violents combats se sont livrés à Neueneegg, où les Français ont fini par être repoussés.

— Le général Chastel et le chef de brigade Clavel de Brenles attaquent les Bernois et les Ormonans à la Forclaz et s'emparent du Sépey. Une autre colonne, aux ordres du lieutenant-colonel Forneret, est repoussée au Col de la Croix par les gens des Ormonts et des Bernois. Forneret est blessé mortellement.

Ensuite de la victoire du général Chastel, les Bernois évacuent les Ormonts et le Pays d'Enhaut.

6 mars. On apprend à Lausanne, entre 9 et 10 heures, la nouvelle de la prise de Berne. L'Assemblée provisoire, précédée de la musique et d'un drapeau vert, accompagnée par les électeurs, est allée annoncer cette nouvelle dans toute la ville. Il y a eu ensuite une grande cérémonie dans la cathédrale, et le soir toute la ville a

été illuminée par des chandelles, que chacun a mises sur les fenêtres.

7 mars. Le général Brune annonce au Directoire la prise de Berne. Il ajoute que les soldats de l'armée du Rhin ont commis malheureusement quelques excès, que les personnes, les propriétés et les caisses publiques n'ont pas été complètement respectées. La faute « ne peut être imputée qu'aux officiers qui n'ont pas su et qui n'ont pas voulu réprimer le désordre comme il aurait dû l'être. » Brune a fait apposer les scellés dès son arrivée.

9 mars. Les citoyens La Fléchère, de Nyon, et Gex-Oboussier, de Vevey, chargés de missions à Berne, se rencontrent dans cette ville avec le citoyen Bégoz, d'Aubonne, qui va en mission à Bâle, et ils assistent à la plantation solennelle de l'arbre de la liberté devant la maison de ville. La cérémonie est présidée par l'extrésorier Frisching, président du gouvernement provisoire, et par le général Brune. On chante le « Ça ira », « Où peut-on être mieux ? », « La carmagnole », etc.

— Dans une longue lettre au général Brune, La Harpe recommande d'exiger l'abdication pure et simple des gouvernements dont les membres seront exclus des charges publiques. Il demande qu'on se défie des anciens patriotes libéraux, comme Hirzel, Meyer de Schauensee, Balthasar, Ruttimann, Fellenberg, Steck, Frisching, etc. « Il nous faut des hommes nouveaux », dit-il. « Préservez-nous du double fléau de l'oligarchie fédérative et de la démagogie en délire, qui veut gouverner entre le pot et le verre. » La constitution ne doit venir que du Directoire : il conseille de réformer les choix du peuple s'ils sont mauvais.

— On reçoit de Berne des lettres particulières annonçant que les Français ont pris les caisses publiques, que quelques maisons de la ville ont été pillées et que les campagnes sont dévastées.

11 mars. Il y a désaccord dans les milices vaudoises. Les campagnards se défient des citadins et veulent des officiers de leurs villages et des compagnies distinctes.

— Le général Brune annonce au Directoire qu'il médite *le plan des trois républiques* et qu'il croit à sa réussite.

15 mars. Le Directoire annonce au général Brune qu'ensuite de nouveaux renseignements et des inconvénients que présenterait le système des trois républiques, il a décidé que la Suisse n'en formerait qu'une seule. Il conseille Lucerne comme résidence du gouvernement et il annonce que « les troupes françaises se retireront dès que la constitution sera acceptée et mise en activité. »

— Le gouvernement provisoire de Berne demande au général Brune s'il est vrai que l'Argovie sera séparée du canton de Berne. Ce serait la ruine de ce dernier. Une commission travaille à une constitution démocratique ; celle proposée par la France a les inconvénients les plus graves et entraînerait une longue suite de malheurs.

— Mengaud annonce à Bégoz que les vœux des Vaudois seront satisfaits, que la Suisse sera *une*.

16 mars. Le général Brune publie l'organisation de la *République rhodanique*, comprenant Vaud, Fribourg, Valais, l'Oberland et les bailliages italiens, et dont la capitale sera Lausanne. Il envoie cette constitution à Lausanne pour qu'elle soit affichée et mise à exécution.

— Une lettre de Berne annonce que les cantons allemands ne veulent pas faire partie d'une république unitaire avec le Pays de Vaud.

17 mars. Brune annonce au Directoire que le plan des trois républiques s'opère aujourd'hui. Uri, Schwytz, Unterwald, Zug et Glaris formeront le *Tellgau*, en conservant leurs institutions et leur forme fédérative. Le pays des Grisons pourra s'y joindre. Le reste de la Suisse formera la République helvétique, avec la constitution d'Ochs.

— Brune écrit de Berne au directeur Barras que « les corbeaux suivent les camps pour dévorer les cadavres, et les fournisseurs pour dévorer les subsistances de la troupe et gaspiller l'argent des vaincus. »

18 mars. Le juge Secrétan, Roguin-La Harpe et Cassat apportent de Berne le plan de la *République rhodanique*.

19 mars. Le général Pouget écrit de Lausanne au général Brune que le projet de République rhodanique se heurte à beaucoup de difficultés, de mécontentements et d'intrigues. La Harpe conseille aux Vaudois de s'opposer hautement à tout projet autre que celui de l'unité.

— Brune publie l'organisation de la *République d'Helvétie*.

— Le résident français à Genève, Desportes, annonce au général Brune que cette ville « s'apprête à prononcer sa réunion à la France. » Il lui demande, dans ce but, un bataillon, un escadron et une compagnie d'artillerie.

20 mars. Brune écrit à Mangourit, résident français en Valais, pour lui annoncer l'organisation du pays. « J'ai dû prendre un parti, et celui de l'unité... n'était pas tenable pour le moment. Les

aristocrates... jettent feu et flamme, et M. Ochs veut profiter de ces bouffées pour amener une opinion factice ou réelle qui le mette à cheval sur l'intégrité de la Suisse. Je m'en lave les mains.»

— L'assemblée des électeurs de Sarine et Broie écrit de Payerne au général Brune que le projet de République rhodanique la met dans l'inquiétude et l'incertitude complète pour l'avenir.

— L'assemblée générale de Thoune annonce au général Brune qu'elle accepte de faire partie de la République rhodanique, puisque c'est le vœu de la France, mais qu'elle préférerait de beaucoup la réunion de l'Oberland à un pays suisse allemand.

21 mars. L'Assemblée provisoire de Lausanne prend connaissance, avec la plus grande joie, d'une lettre de La Harpe, datée du 15 mars, lui annonçant que le Directoire ne veut que l'unité de la Suisse entière.

— Le général Brune fait un long rapport au Directoire sur ses actes, ses opinions, la nouvelle division de la Suisse et l'activité de P. Ochs en faveur de l'unité. L'organisation nouvelle était arrêtée, lorsqu'il a reçu la lettre du Directoire du 15 mars. Il ne coopèrera pas à un autre plan.

— Une lettre de F.-C. La Harpe annonce que le Directoire a décidé irrévocablement que la Suisse formerait une seule République.

— Le général Brune annonce le soir au Directoire qu'il est obligé de céder au torrent unitaire et qu'il publie une proclamation pour ordonner la mise à exécution du premier projet. « M. Ochs a déployé, dit-il, une finesse qui approche de la fausseté. Il voyage en *président de la Suisse*... Il fait pendre à sa voiture deux drapeaux... Une escorte nombreuse l'accompagne.»

22 mars. Le citoyen Ochs paraît à l'Assemblée provisoire de Lausanne et y prononce un discours qui est longuement applaudi. Le citoyen Oboussier arrive de Paris avec les meilleures nouvelles au sujet de l'unité.

— Deux bataillons français passent à Lausanne, revenant de Berne. Les soldats sont parés des dépouilles prises à l'ennemi. Il y en a qui ont jusqu'à quatre montres.

23 mars. Une quarantaine de canons pris aux Bernois par les Français passent à Lausanne ; on les conduit en France.

26 mars. Sur la demande faite par M. Bugnion, au nom des pasteurs de Lausanne, l'Assemblée provisoire décide que le temple de St-Laurent sera débarrassé des emblèmes politiques qui s'y trouvent, de manière que le culte puisse y être célébré le 1^{er} avril, jour de Pâques.

27 mars. L'Assemblée provisoire maintient sa décision relative au temple de St-Laurent, malgré les réclamations du Club populaire.

— Une proclamation de l'Assemblée provisoire annonce aux habitants du canton que les nouveaux magistrats constitutionnels seront installés solennellement dans la cathédrale le 30 du même mois.

— Le général Brune remet le commandement de la place de Berne à son collègue Schauenbourg. Il doit partir demain pour Milan.

28 mars. Le général Brune recommande au nouveau commissaire français Le Carlier de se faire aimer et estimer des Suisses et de respecter la parole donnée. Il faut ménager les montagnards, qui ont un grand ascendant sur le pays, et « faire la conquête des cœurs, elle vaut bien celle d'un territoire. » Le Carlier remplace en Suisse le général Brune, qui va prendre le commandement de l'armée d'Italie.

— Trois grands chars sont arrivés de Berne à Lausanne. Ils contiennent les ours que l'on emmène à Paris. Le citoyen Junod, qui est chargé de les accompagner avec une escorte de soldats, leur fait faire le tour de la ville.

29 mars. Le général Brune est arrivé à Lausanne à 3 heures après midi, avec son état-major. On lui a rendu beaucoup d'honneurs militaires. Le soir, il y a eu un bal dans la maison Steiner, où il loge, et la ville a été illuminée. Il doit quitter Lausanne demain.

30 mars. Cérémonie de l'installation des nouveaux magistrats.

— Avant de lever sa dernière séance, l'Assemblée provisoire a décidé, sur la proposition du citoyen Gex-Oboussier, de frapper une médaille d'or de la valeur de 500 livres, avec ces inscriptions : d'un côté : *A Frédéric-César La Harpe, le peuple vaudois reconnaissant, l'an I^{er} de la République helvétique une et indivisible* ; de l'autre, un faisceau de lances avec le chapeau de la liberté et ces mots : *30 mars 1798. Dernière séance de la Représentation provisoire du Pays de Vaud.*

• 31 mars. Louis Reymond cherche à obtenir de M. Bugnion, pasteur, qu'on laisse la statue de Guillaume Tell dans le temple de St-Laurent. Il échoue. Il s'adresse à la Chambre administrative. Il échoue. Le général Pouget lui est plus favorable, mais finit cependant par écouter favorablement Maurice Glayre, qui lui rappelle fortement que le Directoire a promis de respecter notre religion. Il en résulte une grande colère du Club de St-Laurent.